



Concours Avenir

RÈGLEMENT OFFICIEL

Procédure **AvenirBac**

La procédure pour intégrer nos écoles d'ingénieurs en 1^{ère} année

ÉTAPE 1

VEUILLEZ LIRE INTEGRALEMENT LES PARTIES SUIVANTES :

- I. Les 7 Grandes Écoles d'ingénieurs membres du Concours Avenir
- II. Informations importantes pour votre candidature

ÉTAPE 2

VEUILLEZ LIRE INTEGRALEMENT LES PARTIES CONCERNANT VOTRE CANDIDATURE :

Programme **INGÉNIEUR**

Terminale
Générale
Profil VIOLET
Profil ORANGE

Terminale STI2D

BAC+1 en
réorientation

ParityLab

Programme **BACHELOR**

Terminale

BAC+1 en réorientation

Attention :

Les dates concernant le portail d'inscription Parcoursup sont indiquées sous réserve de modifications ministérielles.

Sommaire

I. Les 7 Grandes Écoles d'ingénieurs membres du Concours Avenir	1
II. Informations importantes pour votre candidature	2
A. Éligibilité à AvenirBac	2
1. Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale	2
2. Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale STI2D	3
3. Programme Ingénieur pour les candidats issus de BAC+1 en réorientation	3
4. Programme Ingénieur pour les candidates au ParityLab	3
5. Programme Bachelor pour les candidats issus de Terminale	3
6. Programme Bachelor pour les candidats issus de BAC+1 en réorientation	4
B. Inscription sur la plateforme ministérielle Parcoursup	6
1. Formulation des vœux et sous-vœux	6
2. Frais de candidature	6
3. Candidature en procédure complémentaire	6
4. Confirmation du vœu sur Parcoursup	7
C. L'admission dans nos écoles d'ingénieurs	7
1. Décision – date et moyen de diffusion	7
2. Acceptation de l'admission	7
D. Réclamation	7
E. Droit à l'image	8
F. Fraude	8
G. Circonstances exceptionnelles	8
H. Harcèlement, violence, incivilités	9
I. Tenue vestimentaire	9
J. Sécurité	10
III. Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale – PROFIL VIOLET	11
A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes	11
B. Montant des frais de candidature	12
C. Contenu du dossier	12
D. Grands Classés	12
E. Épreuves écrites pour tous les candidats non-"Grands Classés"	12
1. Modalités et choix du lieu du centre d'examen	13
2. Convocation aux épreuves écrites	13
3. Contenu et modalités des épreuves écrites	14
4. Détail des sujets et des questions à traiter	15
5. Conditions spécifiques liées au handicap	15
a) Modalités de passage des épreuves pour les candidats en situation de handicap	16
b) Parcours d'épreuves pour les candidats en situation de handicap	16
F. Notes et classement final	17
G. Le jour des épreuves écrites	17
1. Présence et absence aux épreuves	17
a) Gestion des entrées en salle d'examen	18
b) Entrées tardives	18

c)	Gestion des sorties de salle pendant les épreuves.....	18
2.	Début de chaque épreuve.....	18
3.	Documents et instruments autorisés ou interdits.....	19
4.	Réalisation des épreuves écrites.....	19
IV.	Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale – PROFIL ORANGE.....	20
A.	Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes.....	20
B.	Montant des frais de candidature.....	21
C.	Contenu du dossier.....	21
D.	Entretien pour tous les candidats.....	21
1.	Choix du centre d'examen.....	21
2.	Convocation à l'entretien.....	22
3.	Présence et absence le jour de l'entretien.....	22
4.	Conditions spécifiques liées au handicap.....	22
E.	Notes et classement final.....	23
V.	Candidats au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale STI2D.....	24
A.	Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes.....	24
B.	Montant des frais de candidature.....	24
C.	Contenu du dossier.....	25
D.	Entretien pour tous les candidats.....	25
1.	Choix du centre d'examen.....	25
2.	Convocation à l'entretien.....	25
3.	Présence et absence le jour de l'entretien.....	25
4.	Conditions spécifiques liées au handicap.....	26
E.	Notes et classement final.....	26
VI.	Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de BAC+1.....	27
A.	Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes.....	27
A.	Montant des frais de candidature.....	28
B.	Contenu du dossier.....	28
C.	Pré-classement.....	29
A.	Entretien pour les candidats admissibles.....	29
1.	Lieu de passage et dates de l'entretien.....	29
2.	Conditions spécifiques liées au handicap.....	29
B.	Notes et classement final.....	30
VII.	Candidature au Programme Ingénieur par le ParityLab de l'EPF – procédure réservée aux candidates féminines.....	31
A.	Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes.....	31
B.	Montant des frais de candidature.....	31
C.	Contenu du dossier.....	32
D.	Processus de sélection.....	32
VIII.	Candidature au Programme Bachelor pour les candidats issus de Terminale.....	33
A.	Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes.....	33
B.	Montant des frais de candidature.....	33
A.	Contenu du dossier.....	33

B.	Entretien pour les candidats admissibles	34
1.	Lieu de passage et dates de l'entretien	34
2.	Conditions spécifiques liées au handicap.....	34
C.	Notes et classement final	35
IX.	Candidature au Programme Bachelor pour les candidats issus de BAC+1.....	36
A.	Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes.....	36
B.	Montant des frais de candidature	36
C.	Contenu du dossier	36
D.	Pré-classement	37
E.	Entretien pour les candidats admissibles	37
1.	Lieu de passage et dates de l'entretien	37
2.	Conditions spécifiques liées au handicap.....	37
F.	Notes et classement final	38
Annexes	39
Annexe 1 : Liste des centres d'examen		39

I. Les 7 Grandes Écoles d'ingénieurs membres du Concours Avenir

Le Concours Avenir regroupe 7 Grandes Écoles d'ingénieurs, réparties sur des campus distincts :

- › **BUILDERS** : Caen, Lyon ;
- › **ECE** : Paris, Lyon, Bordeaux, Rennes, Marseille ;
- › **EIGSI** : La Rochelle, Casablanca ;
- › **EPF** : Paris-Cachan, Troyes, Montpellier, Saint-Nazaire ;
- › **ESIGELEC** : Rouen, Poitiers ;
- › **ESILV** : Paris-La Défense, Nantes, Montpellier ;
- › **ESTACA** : Saint-Quentin-en-Yvelines, Laval, Bordeaux.

Toutes les écoles membres du Concours Avenir sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) et membres de la Conférence des Grandes Écoles (CGE).

II. Informations importantes pour votre candidature

L'inscription au Concours Avenir sur Parcoursup vaut acceptation du présent règlement.

A. Éligibilité à AvenirBac

Peuvent s'inscrire à la procédure AvenirBac du Concours Avenir :

- ▶ Les élèves en Terminale, inscrits dans un lycée français ou dans un lycée homologué par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), au moment de l'inscription,
- ▶ Les candidats libres préparant le baccalauréat général de l'année,
- ▶ Les étudiants en BAC+1 qui souhaitent se réorienter en 1^{ère} année dans nos écoles d'ingénieurs et qui ont obtenu un baccalauréat français selon les filières indiquées ci-dessous.

Aucune condition d'âge ou d'aptitude physique n'est exigée pour passer le concours.

Consultez la suite du règlement pour en savoir plus sur les profils éligibles en fonction des Programmes Ingénieur et Bachelor.

1. Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale

Tous les élèves de Terminale Générale peuvent candidater au Concours Avenir, quelles que soient leurs spécialités suivies en classe de Terminale.

Les candidats issus de Terminale Générale sont répartis en deux profils identifiés par une couleur :

- ▶ **Profil VIOLET** : candidats qui suivent la spécialité Mathématiques + une spécialité SCIENTIFIQUE (quelle qu'elle soit),
- ▶ **Profil ORANGE** : candidats qui suivent toute autre combinaison de spécialités que « la spécialité Mathématiques + une spécialité scientifique ».

Chacun de ces deux profils devra suivre un processus distinct, passera des épreuves spécifiques permettant un classement différencié et aura accès à un contingent de places dédiées.

Le Concours Avenir communiquera vers ces candidats au travers de la couleur de leur profil.

Filières éligibles - Profil VIOLET :

- ▶ Filière Générale :
 - Série Générale
 - Préparation au Bac Européen
 - Sciences Mathématiques Physiques Franco-Allemande
 - Sciences Biologie Chimie Franco-Allemande

Filières éligibles - Profil ORANGE :

- ▶ Filière Générale :
 - Série Générale
 - Préparation au Bac Européen
 - Économique et sociale Franco-Allemande

- Littéraire Franco-Allemande

Les candidats en Filière Générale dont les spécialités de Terminale ne correspondent à aucun des trois profils ci-dessus doivent directement contacter les écoles pour connaître leur procédure de candidature propre.

2. Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale STI2D

Tous les élèves en Terminale Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) sans contraintes de spécialités peuvent s'inscrire.

3. Programme Ingénieur pour les candidats issus de BAC+1 en réorientation

Les étudiants en première année d'études supérieures qui ont obtenu leur baccalauréat (depuis 2 ans maximum), dans ces filières :

• Filière Générale :

- Série Générale
- Économique et sociale Franco-Allemande
- Littéraire Franco-Allemande
- Préparation au Bac Européen
- Sciences Biologie Chimie Franco-Allemande
- Sciences Mathématiques Physiques Franco-Allemande

• Technologique :

- STI2D

Les candidats en BAC+1 dans l'une de nos écoles d'ingénieurs ne peuvent pas candidater pour le même programme dans leur école actuelle.

4. Programme Ingénieur pour les candidates au ParityLab

Les candidates féminines issues de Terminale Générale et les étudiantes féminines qui ont obtenu leur baccalauréat depuis 2 ans maximum.

• Filière Générale :

- Série Générale – Toutes spécialisations
- Préparation au Bac Européen
- Sciences Mathématiques Physiques Franco-Allemande
- Sciences Biologie Chimie Franco-Allemande

5. Programme Bachelor pour les candidats issus de Terminale

Les élèves de Terminale dans les filières ci-dessous peuvent s'inscrire :

• Filière générale (scolarité française)

- Série Générale – Toutes spécialisations
- Economique et sociale Franco-Allemande – Toutes spécialisations
- Littéraire Franco-Allemande – Toutes spécialisations
- Préparation au Bac Européen – Toutes spécialisations
- Sciences Biologie Chimie Franco-Allemande – Toutes spécialisations
- Sciences Mathématiques Physiques Franco-Allemande – Toutes spécialisations

◆ Filière technologique (scolarité française)

- Sciences et Technologies de Laboratoire
- Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
- Sciences et Technologies de l'agronomie et du vivant
- Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
- Sciences et technologies de la santé et du social

◆ Filière professionnelle (scolarité française)

- Aménagement et finition du bâtiment
- Logistique
- Travaux publics
- Microtechniques
- Technicien d'étude du bâtiment. option a : études et économie
- Technicien constructeur bois
- Ouvrage du bâtiment : métallerie
- Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre
- Technicien d'étude du bâtiment. option b : assistant en architecture
- Plastiques et composites
- Technicien en chaudronnerie industrielle
- Pilote de ligne de production
- Aéronautique option avionique
- Aéronautique option structure
- Aéronautique option systèmes
- Aviation générale
- Gestion des pollutions et protection de l'environnement
- intervention sur le patrimoine bâti option a
- intervention sur le patrimoine bâti option b
- intervention sur le patrimoine bâti option c
- Maintenance véhicules option a voitures particulières
- Maintenance véhicules option b véhicules de transport routier
- Maintenance véhicules option c motos
- Techniques d'interventions sur installations nucléaires
- Maintenance des systèmes de production connectés
- Maintenance et efficacité énergétique
- Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
- Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages
- Technicien en réalisation de produits mécaniques. option réalisation et suivi de production
- Métiers du froid et des énergies renouvelables
- Traitement des matériaux

6. Programme Bachelor pour les candidats issus de BAC+1 en réorientation

Les étudiants en première année d'études supérieures qui ont obtenu leur baccalauréat (depuis 2 ans maximum), dans ces filières :

◆ Filière Générale :

- Série Générale
- Economique et sociale Franco-Allemande

- Préparation au Bac Européen
- Sciences Biologie Chimie Franco-Allemande
- Sciences Mathématiques Physiques Franco-Allemande
- Littéraire Franco-Allemande

- ▶ Technologique :
- Sciences et Technologies de Laboratoire
- Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
- Sciences et Technologies de l'agronomie et du vivant
- Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
- Sciences et technologies de la santé et du social

- ▶ Filière professionnelle (scolarité française)
- Aménagement et finition du bâtiment
- Logistique
- Travaux publics
- Microtechniques
- Technicien d'étude du bâtiment. option a : études et économie
- Technicien constructeur bois
- Ouvrage du bâtiment : métallerie
- Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
- Technicien d'étude du bâtiment. option b : assistant en architecture
- Plastiques et composites
- Technicien en chaudronnerie industrielle
- Pilote de ligne de production
- Aéronautique option avionique
- Aéronautique option structure
- Aéronautique option systèmes
- Aviation générale
- Gestion des pollutions et protection de l'environnement
- intervention sur le patrimoine bâti option a
- intervention sur le patrimoine bâti option b
- intervention sur le patrimoine bâti option c
- Maintenance véhicules option a voitures particulières
- Maintenance véhicules option b véhicules de transport routier
- Maintenance véhicules option c motocycles
- Techniques d'interventions sur installations nucléaires
- Maintenance des systèmes de production connectés
- Maintenance et efficacité énergétique
- Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
- Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages
- Technicien en réalisation de produits mécaniques. option réalisation et suivi de production
- Métiers du froid et des énergies renouvelables
- Traitement des matériaux

B. Inscription sur la plateforme ministérielle Parcoursup

L'inscription aux écoles du Concours Avenir est effectuée exclusivement sur la plateforme ministérielle Parcoursup (<https://www.parcoursup.gouv.fr/>) du 19 janvier 2026 au 12 mars 2026.

Sont considérés comme inscrits au Concours Avenir, les candidats pour lesquels le dossier enregistré est complet, le paiement des frais de candidature réalisé et le vœu **confirmé avant le 1^{er} avril 2026**.

L'inscription au Concours Avenir vaut acceptation du présent règlement.

1. Formulation des vœux et sous-vœux

Au moment de l'inscription, les candidats peuvent établir une liste de 10 vœux maximum non classés sur la plateforme Parcoursup conformément au règlement de celle-ci.

Chaque programme du Concours Avenir (Ingénieur et/ou Bachelor) comptera pour un seul vœu et aucun sous-vœu, quel que soit le nombre de sous-vœux choisis au sein du programme.

2. Frais de candidature

Le paiement des frais de candidature s'effectue directement et exclusivement sur Parcoursup par carte bancaire.

Les candidats seront alors redirigés vers un site de paiement en ligne sécurisé (Paybox). Une fois le paiement effectué, le candidat recevra un reçu de paiement par e-mail.

IMPORTANT : La contribution aux frais de candidature du Concours Avenir n'est en aucun cas remboursable dès l'instant où la demande intervient après la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours, et cela, quelle que soit l'issue de la candidature : Grand Classé ou convoqué, admis, refusé, absent aux épreuves (pour raisons médicales, religieuse, familiales, etc.), abandon de la candidature, vœu non confirmé, changement d'avis, non admissible, etc.

Montant des frais de candidature :

	Programme Ingénieur					Programme Bachelor	
	Terminale Générale PROFIL VIOLET	Terminale Générale PROFIL ORANGE	Terminale STI2D	BAC+1	ParityLab	Terminale	BAC+1
Non boursier	120€	75€	75€	120€	25€	30€	30€
Boursier	30€	15€	15€	30€	10€	Gratuit	Gratuit

3. Candidature en procédure complémentaire

Toutes les écoles du Concours Avenir peuvent participer à la procédure complémentaire de Parcoursup pour :

- Les candidats non-inscrits avant la date limite de formulation des vœux sur Parcoursup,

- Les candidats inscrits mais n'ayant pas sélectionné de formation avant la date limite de formulation des vœux sur Parcoursup.

Dans ces deux cas, les candidats éventuellement admis par cette procédure le seront sur le contingent de places vacantes uniquement, au sein de chacune des écoles.

4. Confirmation du vœu sur Parcoursup

Les candidats doivent confirmer leur vœu Concours Avenir au plus tard le 1^{er} avril 2026.

Tous les candidats qui n'ont pas un dossier complet avant la date indiquée (le dossier est incomplet ou non reçu, le paiement est invalide, le vœu n'est pas confirmé, etc.) voient leur candidature rejetée. Les informations validées par le candidat engagent sa responsabilité.

C. L'admission dans nos écoles d'ingénieurs

1. Décision – date et moyen de diffusion

Les candidats doivent se connecter sur la plateforme Parcoursup pour consulter les propositions qui leur sont faites à partir du début de la phase principale d'admission Parcoursup et suivre les instructions de la plateforme et s'informer de la procédure d'admission dans chacune des Écoles.

Lorsque les candidats admis ont validé un OUI définitif sur la plateforme Parcoursup pour l'une des Écoles du Concours Avenir, ils reçoivent un mail de l'école concernée avec les modalités d'inscription définitives (inscription administrative).

2. Acceptation de l'admission

L'acceptation d'une admission dans l'une des écoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur la plateforme Parcoursup n'est effective qu'au moment de la validation du OUI définitif par le candidat. Elle est en outre subordonnée à l'examen des pièces officielles susceptibles d'être réclamées par l'école concernée.

Les candidats ne sont définitivement admis dans l'une des écoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée et après vérification des informations portées sur leur dossier d'inscription.

Il est de la responsabilité des candidats de se renseigner directement auprès des écoles membres sur l'adaptabilité des conditions de scolarité à leurs convictions et pratiques religieuses, des aménagements nécessaires liés à une situation de handicap par exemple, etc.

D. Réclamation

Les candidats qui souhaitent obtenir un duplicata de leur copie d'examen doivent en faire la demande à la Délégation du Concours Avenir, dans les 15 jours francs à compter de la réception de l'information initiale mise à disposition ou affichée sur la plateforme Parcoursup.

Le contenu de la demande doit être suffisamment précis et argumenté pour permettre au jury d'y répondre. Passé ce délai, le Concours Avenir ne sera plus en mesure de fournir ces renseignements et/ou documents.

Seuls les résultats (notes obtenues aux épreuves écrites pour les candidats issus de Terminale Générale) restent consultables pendant une période maximale de 2 ans en fournissant

obligatoirement au Concours Avenir le numéro de candidat Parcoursup au moment des épreuves, la date des épreuves et une copie d'une pièce d'identité.

Attention : Tout évènement, rassemblement, convocation, fête ou pratique religieux(se) ne pourra être pris(e) en compte comme élément permettant d'exempter les candidats à suivre l'intégralité du processus de sélection du Concours Avenir, y compris une convocation aux épreuves écrites ou à un entretien à une date précise. Aucune annulation ou aucun report ne pourra être demandé par les candidats pour les raisons citées plus haut. Toute absence donnera lieu à une annulation définitive de la candidature sans aucun recours ni remboursement des frais associés.

E. Droit à l'image

Les candidats présents dans les centres d'examens du Concours Avenir le jour des épreuves acceptent d'être pris en photo ou d'être filmés sans aucune contrepartie. Ces supports pourront être utilisés dans le cadre de la promotion du Concours Avenir (site internet, documents papier, etc.) ou d'autres supports médiatiques non diffusés directement par le Concours Avenir (reportage TV par exemple). Tout candidat ne souhaitant pas être photographié ou filmé doit en faire la demande spécifique auprès du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours.

Aucun enregistrement audio, vidéo, photo par le candidat n'est autorisé dans l'enceinte du centre d'examen.

F. Fraude

Les candidats doivent vérifier que toutes leurs notes, ainsi que les moyennes de classes, sont enregistrées correctement sur la plateforme Parcoursup. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à l'interdiction définitive d'intégration aux écoles du Concours Avenir.

Chaque candidat s'engage à respecter les instructions spécifiées par le Concours Avenir tout au long de la procédure Parcoursup.

Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves, peuvent donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours.

Dans le cas d'une suspicion de fraude avant les épreuves (divulgaration du contenu des sujets par exemple), le Concours Avenir se réserve le droit de les annuler si le délai ne permet pas l'acheminement des sujets de secours sur les différents centres. Dans ce cas les notations et le classement des candidats se feront uniquement sur la base de l'étude de dossier.

G. Circonstances exceptionnelles

En cas de nécessité absolue, de cas de force majeure (situation sanitaire, événement climatique, catastrophe naturelle, situation politique ou civile du pays concerné etc.), de dispositions imposées par la loi, de besoin d'organisation important ou de tout événement imprévisible et insurmontable tendant à empêcher le Concours Avenir de classer les candidats par son processus initial, et dans un souci d'équité pour tous les candidats, le Concours Avenir s'autorise à modifier les modalités de

son processus de sélection dans son intégralité (suppression de tout ou partie du processus de sélection). Les candidats en seront informés dans un délai de 5 jours maximum après la décision entérinée par le Comité de Pilotage du Concours Avenir.

H. Harcèlement, violence, incivilités

Tout comportement inapproprié envers les équipes du Concours Avenir, les équipes encadrantes, les équipes de sécurité, les autres candidats, etc. sera sanctionné et pourra faire l'objet de conséquences pénales et d'une élimination de la candidature.

Le Concours Avenir ne tolère aucune forme d'incivilités, d'harcèlement, de violence, etc. nuisant au bien-être de ses équipes et des candidats.

Toute nuisance au bon déroulement des épreuves sera sanctionnée et pourra faire l'objet de conséquences pénales et d'une élimination de la candidature.

I. Tenue vestimentaire

Les candidats sont tenus de se présenter dans leur centre d'examen vêtus d'une tenue vestimentaire décente, correcte et appropriée au contexte des épreuves qu'ils doivent passer. Chaque candidat doit s'assurer que les équipes du Concours Avenir sont en mesure de pouvoir l'identifier sans ambiguïté tout au long de sa présence dans le centre d'examen.

A ce titre, sont interdits les accessoires ou tenues susceptibles :

- D'empêcher l'identification du candidat ou la concordance physique avec la photo sur la pièce d'identité,
- De contrevenir aux règles de sécurité ou d'hygiène,
- De perturber le déroulement des épreuves,
- De porter atteinte au respect des autres candidats, des surveillants, à l'institution organisatrice, etc.

L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser l'accès au centre d'examen ou de prendre toute mesure appropriée en cas de non-respect des présentes dispositions, conformément au règlement du concours.

En cas de suspicion de fraude, les équipes du Concours Avenir sont autorisées à procéder à des vérifications pouvant inclure des contrôles visuels ponctuels, destinés à s'assurer de l'absence de dispositifs de communication, d'écoute ou de tout autre moyen non autorisé.

À ce titre, le candidat peut être invité, de manière ponctuelle et respectueuse, à :

- Dégager ses oreilles (par exemple en soulevant ses cheveux ou un voile) ;
- Retirer temporairement tout accessoire susceptible de dissimuler un dispositif interdit.

Ces vérifications sont effectuées sans contact physique, dans le respect de la dignité du candidat, et exclusivement dans le cadre nécessaire à la prévention de la fraude. Le refus de se conformer à une vérification demandée, ou la constatation d'une fraude avérée, peut entraîner l'exclusion immédiate du concours et l'application des sanctions prévues par le règlement.

De façon générale, les signes religieux (tels que la kippa, une croix de taille non excessive, un voile, etc.) sont autorisés dans les centres d'examen et pendant toute la durée des épreuves tant qu'ils permettent l'identification sans ambiguïté du candidat et n'empêchent pas la constatation d'une éventuelle fraude.

J. Sécurité

Afin d'assurer la sécurité des candidats et du personnel, ainsi que le bon déroulement des épreuves, l'accès au centre d'examen est strictement réglementé.

Il est formellement interdit d'introduire dans l'enceinte du centre tout objet, substance ou matériel susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnes, à l'ordre public ou au bon déroulement des épreuves. Sont notamment prohibés, sans que cette liste soit limitative :

- armes de toute catégorie ou objets assimilables ;
- objets tranchants, contondants ou dangereux ;
- produits inflammables, explosifs, corrosifs ou chimiques ;
- substances illicites ou prohibées ;
- tout dispositif ou matériel présentant un risque pour la sécurité collective.

Les bagages volumineux (valises, sacs de voyage, sacs de sport, colis, etc.) ne sont pas autorisés dans les centres d'examen. Seuls les effets strictement nécessaires au passage de l'épreuve sont admis. Les candidats sont invités à limiter leurs effets personnels au minimum indispensable.

Toute personne habilitée par le Concours Avenir peut procéder à des vérifications visuelles des effets personnels et demander l'ouverture d'un sac en cas de nécessité liée à la sécurité. Le refus de se conformer à ces contrôles pourra entraîner le refus d'accès au centre ou l'exclusion de l'épreuve.

Le Concours Avenir décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels introduits par les candidats.

Tout manquement aux présentes dispositions pourra donner lieu à des mesures immédiates destinées à garantir la sécurité et à des suites disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion du concours.

En cas de situation présentant un risque pour la sécurité des personnes ou des biens, ou susceptible de constituer une infraction pénale, les équipes du Concours Avenir se réservent la possibilité de faire appel aux forces de l'ordre compétentes.

III. Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale – PROFIL VIOLET

Cette section concerne uniquement les candidats au PROFIL VIOLET.

Candidats qui suivent la spécialité Mathématiques + une spécialité SCIENTIFIQUE (quelle qu'elle soit)

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

CHAQUE CAMPUS = 1 SOUS-VŒU	PROFIL VIOLET
BUILDERS	110
BUILDERS Caen	75
BUILDERS Lyon	35
ECE	760
ECE Paris	520
ECE Lyon	80
ECE Bordeaux	60
ECE Rennes	50
ECE Marseille	50
EIGSI	135
EIGSI La Rochelle	125
EIGSI Casablanca	10
EPF	404
EPF Paris-Cachan	231
EPF Troyes	60
EPF Montpellier	58
EPF Saint Nazaire	55
ESIGLEEC	120
ESIGLEEC Rouen	100
ESIGLEEC Poitiers	20
ESILV	560
ESILV Paris-La Défense	390
ESILV Nantes	85
ESILV Montpellier	85
ESTACA	465
ESTACA Paris-Saclay	230
ESTACA Laval	120
ESTACA Bordeaux	115
Total Programme Ingénieur - Terminale Générale – PROFIL VIOLET	2555

Le nombre de places offertes pour chaque formation par campus est affiché sur les Fiches Formation Parcoursup.

Sur Parcoursup, les candidats PROFIL VIOLET devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac série générale avec la spécialité Maths en Terminale + une spécialité scientifique (« profil violet »)

B. Montant des frais de candidature

	Programme Ingénieur – Terminale Générale
	PROFIL VIOLET
Non boursier	120€
Boursier	30€

Boursiers du gouvernement français :

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire en cours uniquement, devront payer une contribution aux frais de candidature comme indiqué ci-dessus. Ce statut de candidat boursier devra être officiellement reconnu par Parcoursup ou via un document officiel fourni par le candidat.

C. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats PROFIL VIOLET, la première étape de la procédure est une évaluation du dossier scolaire prenant en compte :

- Les notes des enseignements de spécialités de Première et des deux premiers trimestres de Terminale,
- Les notes de contrôle continu (histoire/géographie, LVA, LVB, Enseignement Scientifique et Spécialité abandonnée en fin de classe de Première),
- La fiche Avenir renseignée par votre établissement,
- Les notes du Bac de français.

D. Grands Classés

L'étude du dossier scolaire permet l'établissement d'un premier pré-classement.

Celui-ci permet au Jury du Concours Avenir de déclarer les candidats au statut « Grands Classés » : ce sont les candidats ayant une note de dossier suffisamment élevée et qui sont ainsi classés directement en tête du classement finale devant les autres candidats, dans l'ordre décroissant de leur note de dossier.

Ces « Grands Classés » sont dispensés des épreuves écrites. Ils seront informés de leur statut au moment du téléchargement des convocations.

Tous les autres candidats sans exception (= qui ne sont pas « Grands Classés ») sont convoqués aux épreuves écrites.

Un candidat, dont le dossier ne contient pas suffisamment d'éléments pour être évalué, sera obligatoirement convoqué aux épreuves écrites.

E. Épreuves écrites pour tous les candidats non-"Grands Classés"

Tous les candidats qui ne sont pas déclarés « Grands Classés » à la suite de l'étude de dossier par le jury Concours Avenir devront passer les épreuves écrites le **samedi 2 mai 2026**.

1. Modalités et choix du lieu du centre d'examen

En PRESENTIEL pour les candidats issus d'un lycée français situé en France Métropolitaine ou au Maroc :

Les candidats qui suivent leur scolarité en France métropolitaine ou au Maroc, et qui seront convoqués à nos épreuves écrites, doivent faire le choix de leur centre d'examen physique sur Parcoursup, au moment de leur candidature.

En DISTANCIEL pour les candidats issus d'un lycée français situé hors France Métropolitaine et hors Maroc :

Les candidats qui suivent leur scolarité dans un lycée français hors France métropolitaine et hors Maroc, et qui seront convoqués à nos épreuves écrites pourront choisir au choix :

- Soit de se déplacer (en présentiel) dans l'un de nos centres d'examen physique en sélectionnant le centre de leur choix sur Parcoursup,
- Soit de passer ces épreuves écrites à distance, sur ordinateur, depuis leur domicile et sous surveillance vidéo/sonore rigoureuse et adaptée (obligation d'avoir à disposition un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro pour permettre la surveillance à distance).

Qu'ils soient en présentiel ou en distanciel, tous les candidats composeront sur les mêmes sujets, le même jour et aux mêmes horaires qu'en France métropolitaine (heure de Paris).

Tous les candidats qui passeront les épreuves dans le centre d'examen « En ligne » devront obligatoirement prendre connaissance et accepter le Règlement Technique disponible sur leur Espace Candidat du Concours Avenir définissant toutes les spécificités des épreuves en distanciel (calendrier des étapes, règles et consignes spécifiques aux épreuves en distanciel).

Si certaines conditions ne sont pas remplies (passage d'un test technique prérequis, acceptation du Règlement Technique, etc.), l'accès aux épreuves écrites en ligne pour ces candidats pourrait être bloqué et ils pourraient être éliminés.

Le choix du centre d'examen est totalement libre pour chaque candidat et n'est pas forcément lié à son lieu d'habitation. En cas de force majeure, le Concours Avenir se réserve le droit de convoquer le candidat dans un autre centre d'examen.

Aucune demande de changement de centre d'examen par le candidat, ne pourra être effectuée une fois l'inscription confirmée sur la plateforme ministérielle Parcoursup.

Consultez la liste des centres d'examen en Annexe 1.

2. Convocation aux épreuves écrites

Les épreuves écrites pour les candidats issus de Terminale Générale se dérouleront le **samedi 2 mai 2026.**

Quelques jours avant la date des épreuves écrites du Concours Avenir, les candidats recevront une notification par e-mail et pourront télécharger leur convocation sur leur Espace Candidat du Concours Avenir.

Cette convocation leur indiquera précisément le lieu et les horaires des épreuves écrites. Elle devra être imprimée et présentée à l'entrée du centre d'examen le jour des épreuves (obligatoire, pas d'entrée dans le centre d'examen sans convocation imprimée).

Un protocole spécifique sera envoyé aux candidats qui passeront les épreuves à distance.

3. Contenu et modalités des épreuves écrites

Toutes les épreuves écrites sont sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiples) :
4 réponses proposées par question, une seule réponse exacte et donc une seule case à cocher.

Les candidats devront indiquer leurs réponses sur une grille réponse fournie par le Concours Avenir. Pour bien comprendre comment se présentent les sujets et les grilles réponses, nous vous recommandons vivement de consulter nos annales des années précédentes : <https://www.concoursavenir.fr/avenir-bac/acces-aux-annales-concours-avenir-bac>.

Aucune rédaction n'est nécessaire au cours des épreuves écrites du Concours Avenir (en dehors de vos éventuels brouillons) et aucune évaluation ou correction ne sera effectuée sur un contenu rédigé. La seule rédaction possible est lors du développement des questions/réponses sur votre feuille de brouillon pour vous permettre de trouver la bonne réponse.

Vos feuilles de brouillon ne seront jamais lues ou évaluées lors de la correction. Elles seront malgré tout ramassées à la fin de chaque épreuve et pourront être prises en compte en cas de suspicion de fraude.

Barème pour tous les candidats :

Incrémentation de 1 point du score total par réponse exacte,
Décrémentation de 1 point du score total par réponse fautive,
Maintien du score total en cas de non-réponse.

Au moment des corrections des copies, c'est la reconnaissance du numéro Parcoursup du candidat qui permettra de définir le nombre de réponses à prendre en compte pour l'obtention de la note définitive.

Trois épreuves écrites pour les candidats Profil Violet :

Mathématiques Durée : 01H30 Coefficient : 6	Sciences Durée : 01H00 Coefficient : 4	Anglais Durée : 00H30 Coefficient : 2
--	---	--

4. Détail des sujets et des questions à traiter

Sujet	Base du programme scolaire utilisé dans la conception des sujets	Contenu	Nombre de questions à traiter correctement pour obtenir la note maximale	Coefficient Durée
Mathématiques	Programme de la spécialité Mathématiques de Terminale	1 sujet de 60 questions	45 questions à traiter sur 60	Coeff 6 Durée 01h30
Sciences	Programme de Terminale des spécialités : - SI - NSI - SVT - PHYSIQUE.	Le sujet de Sciences est composé de 4 mini sujets comportant chacun 40 questions. Les candidats doivent composer sur le sujet correspondant à leur spécialité scientifique de Terminale parmi SI/NSI/SVT/PHYSIQUE.	30 questions à traiter sur les 40 du mini sujet	Coeff 4 Durée 01h00
Anglais		1 sujet de 45 questions	45 questions	Coeff 2 Durée 00h30

Pour les épreuves écrites de Mathématiques et de Sciences, les sujets porteront sur l'intégralité des programmes concernés du baccalauréat.

Les candidats auront plus de questions disponibles que de questions à traiter pour leur permettre de répondre aux questions sur les parties du programme qu'ils auront étudié en classe de Terminale.

5. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves écrites, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle Parcoursup (case à cocher informatiquement).

Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement tiers-temps, il devra la téléverser sur son "Espace Candidat" du site internet du Concours Avenir.

La même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français pourra convenir. Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves.

Si le document téléversé indique des aménagements complémentaires en plus du 1/3 temps, ceux-ci NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE sans demande expresse dans l'Espace Candidat Handicap du Concours Avenir dans le point n°3 intitulé « Aménagements complémentaires ».

Le candidat devra préciser si son accueil et sa composition, le jour des épreuves, seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière, agrandissement des sujets, besoin d'un ordinateur etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

Attention : Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes. Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

a) Modalités de passage des épreuves pour les candidats en situation de handicap

Le Concours Avenir ne permet pas aux candidats concernés de bénéficier d'un 1/3 temps supplémentaire.

Le Concours Avenir propose automatiquement aux candidats concernés de répondre à moins de questions dans le temps imparti.

Sur demande et au cas par cas, certains candidats en situation de handicap qui nécessitent des aménagements particuliers tels qu'un isolement, un accompagnement (lecteur, scripteur etc.) ou un accès spécifique (mobilité, agoraphobie etc.) pourront choisir de passer les épreuves écrites à distance, sur ordinateur, depuis leur domicile et sous surveillance vidéo/sonore rigoureuse et adaptée (obligation d'avoir à disposition un ordinateur équipé d'une caméra et d'un micro pour permettre la surveillance à distance).

b) Parcours d'épreuves pour les candidats en situation de handicap

Épreuve de Mathématiques : 33 questions (au lieu de 45) à traiter librement au choix parmi les 60 questions du sujet.

Épreuve de Sciences : 22 questions (au lieu de 30) à traiter librement au choix parmi les 45 questions du mini-sujet.

Épreuve d'Anglais : 33 questions (au lieu de 45) à traiter librement au choix parmi les 45 questions du sujet.

En cas de bonne réponse à toutes les questions, le candidat obtiendra la note maximale.

Le candidat pourra choisir librement les questions qu'il souhaite traiter au sein du même sujet que les autres candidats. Les candidats concernés n'ont pas besoin de faire valoir leur aménagement le jour des épreuves. Les surveillants ne seront pas informés du statut du candidat.

Rappel : Aucune rédaction n'est nécessaire au cours des épreuves écrites du Concours Avenir (en dehors de vos éventuels brouillons) et aucune évaluation ou correction ne sera effectuée sur un contenu rédigé. La seule rédaction possible est lors du développement des questions/réponses sur votre feuille de brouillon pour vous permettre de trouver la bonne réponse. Vos feuilles de brouillon ne seront jamais lues ou évaluées lors de la correction.

Si vous disposez habituellement d'un équipement tel qu'un ordinateur pour vous aider dans votre composition par exemple, il est probable que celui-ci ne soit pas nécessaire pour les épreuves du Concours Avenir.

F. Notes et classement final

	Étude de dossier	Épreuves écrites		
Répartition de la note finale	40%	60%		
Coefficients	8	6	4	2
		Épreuve de Mathématiques	Épreuve de Sciences	Épreuve d'Anglais

En présence de résultats aux épreuves écrites présentant un écart notable et inhabituel par rapport à la moyenne observée, le Concours Avenir se réserve la possibilité de procéder à des vérifications complémentaires, pouvant prendre la forme d'un entretien et/ou d'épreuves additionnelles.

G. Le jour des épreuves écrites

1. Présence et absence aux épreuves

La convocation comporte l'adresse du centre et l'heure exacte de convocation.

Les candidats absents à une épreuve sont définitivement exclus et ne pourront pas participer aux autres épreuves.

Le Concours Avenir ne peut pas être tenu pour responsable de l'absence d'un candidat, pour quelque cause que ce soit, même médicale (quelle qu'elle soit). L'absence aux épreuves écrites équivaut à l'annulation définitive de la candidature.

Malgré tout, les candidats qui le souhaitent pourront solliciter le jury souverain du Concours Avenir pour justifier de leur absence. Cette demande devra être argumentée et les candidats devront fournir tous les documents qu'ils jugeront utiles pour appuyer leur demande. Le jury souverain du Concours appréciera et attestera de la recevabilité de la demande. Si celle-ci n'est pas jugée recevable, le candidat sera éliminé du Concours sans possibilité d'autre recours. Si la demande est jugée recevable, le candidat sera alors classé dans le classement final uniquement sur la base de l'étude du dossier. Aucune session de substitution ne sera proposée.

Ces demandes devront parvenir à la Délégation du Concours Avenir au plus tard trois jours ouvrés après la date des épreuves écrites par courrier postal ou e-mail. Toute demande reçue après cette date ne sera pas examinée.

Attention : Tout évènement, rassemblement, convocation, fête ou pratique religieux(se) ne pourra être pris(e) en compte comme élément permettant d'exempter les candidats à suivre l'intégralité du processus de sélection du Concours Avenir, y compris une convocation aux épreuves écrites ou à un entretien à une date précise. Aucune annulation ou aucun report ne pourra être demandé par les candidats pour les raisons citées plus haut. Toute absence donnera lieu à une annulation définitive de la candidature sans aucun recours ni remboursement des frais associés.

a) Gestion des entrées en salle d'examen

L'accès aux salles d'examen est interdit au public.

Les candidats devront présenter, à l'entrée en salle, leur convocation (document imprimé) accompagnée d'une pièce originale d'identité avec photo : carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport uniquement.

Ni la convocation, ni la pièce d'identité ne pourront être présentées numériquement.

Chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, d'émarger la feuille de présence au début de chaque épreuve. Le Concours Avenir se réserve le droit de demander si la situation l'exige, à tous les candidats, de respecter des mesures sanitaires pendant toute la durée de leur présence dans leur centre d'examen et respecter les mesures de distanciation indiquées.

b) Entrées tardives

Les candidats peuvent être admis en salle d'examen jusqu'à la fin de la première épreuve de Mathématiques. L'heure de fin des épreuves reste cependant la même pour tous les candidats.

c) Gestion des sorties de salle pendant les épreuves

Les candidats peuvent sortir définitivement uniquement à la fin de chaque épreuve, après le ramassage et recomptage des copies. Toute sortie est considérée comme définitive. Les sorties avant la fin de l'épreuve d'Anglais induisent une absence de ces candidats à toutes les épreuves.

Rappel : **Les candidats absents à une épreuve sont définitivement exclus et ne pourront pas participer aux autres épreuves.**

Seuls les cas de force majeure reconnus par le responsable de centre peuvent permettre une sortie accompagnée non définitive. Le candidat rentrant devra finir son épreuve en même temps que les autres candidats.

En cas de problème d'organisation important dans un centre d'écrit (grève, circonstances exceptionnelles empêchant la bonne tenue des épreuves, ...), les instances de direction du Concours Avenir se réservent le droit de modifier exceptionnellement la procédure.

2. Début de chaque épreuve

Lors de chaque épreuve, les candidats doivent signer la liste d'émargement correspondante.

Les candidats devront composer à la table indiquée par une étiquette portant leur nom, prénom et numéro de dossier et, avant le début de chaque épreuve, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la grille déposée sur leur table leur nom, prénom, date de naissance et numéro de dossier.

Les candidats doivent également indiquer leur nom et n° de dossier sur chacun des sujets qu'ils devront restituer dans leur intégralité à la fin de chaque épreuve.

Chaque épreuve comprend :

- ▶ un sujet : dossier format A4
- ▶ une grille-réponses : feuille format A4 recto

Chaque candidat n'aura le droit d'utiliser qu'une seule grille réponse par épreuve.

Les brouillons seront fournis directement par le Concours Avenir.

3. Documents et instruments autorisés ou interdits

- ▶ Stylo bille NOIR ou BLEU
- ▶ Aucun document autorisé
- ▶ Aucune calculatrice autorisée
- ▶ Aucun brouillon autre que ceux fournis par le Concours Avenir
- ▶ Aucune règle autorisée
- ▶ Aucune trousse sur la table de composition
- ▶ Aucun appareil électronique ou électrique, connecté ou indépendant (téléphone, lecteur audio, montre, etc.)

4. Réalisation des épreuves écrites

Le candidat doit vérifier qu'il dispose du bon sujet et de la bonne grille réponse en fonction de l'épreuve et de la couleur de son profil. Le Concours Avenir ne pourra être tenu responsable en cas d'erreur.

Le début de l'épreuve est réalisé au top donné dans la salle. Ce top autorise les candidats à retourner le sujet. Au top de fin, les candidats doivent lâcher leur stylo et retourner leur grille-réponse vers la table.

Le recueil des grilles-réponses et des sujets intégraux est fait par les surveillants. Les candidats doivent rester à leur place durant ce recueil.

Chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une grille-réponse, même blanche.

Note : Si un candidat pense avoir relevé une erreur dans l'un des sujets, il doit poursuivre son épreuve en évitant cette question sans déranger la composition des autres candidats. Ce candidat devra signaler cette présomption d'erreur, uniquement en fin d'épreuve, au surveillant de salle qui indiquera cela sur le rapport d'incident mais qui ne lui donnera aucune indication. À l'épreuve suivante, chaque candidat devra à nouveau émarger la liste de présence.

IV. Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale Générale – PROFIL ORANGE

Cette section concerne uniquement les candidats au PROFIL ORANGE.

Candidats qui suivent toute autre combinaison de spécialités que « la spécialité **Mathématiques** + une spécialité scientifique »

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

CHAQUE CAMPUS = 1 SOUS-VŒU	PROFIL ORANGE
BUILDERS	6
BUILDERS Caen	3
BUILDERS Lyon	3
ECE	30
ECE Paris	30
ECE Lyon	0
ECE Bordeaux	0
ECE Rennes	0
ECE Marseille	0
EIGSI	25
EIGSI La Rochelle	20
EIGSI Casablanca	5
EPF	32
EPF Paris-Cachan	0
EPF Troyes	10
EPF Montpellier	12
EPF Saint Nazaire	10
ESIGLEEC	15
ESIGLEEC Rouen	10
ESIGLEEC Poitiers	5
ESILV	5
ESILV Paris-La Défense	5
ESILV Nantes	0
ESILV Montpellier	0
ESTACA	4
ESTACA Paris-Saclay	0
ESTACA Laval	4
ESTACA Bordeaux	0
Total Programme Ingénieur - Terminale Générale – PROFIL ORANGE	117

Le nombre de places offertes pour chaque formation par campus est affiché sur les Fiches Formation Parcoursup.

Sur Parcoursup, les candidats PROFIL ORANGE devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac série générale AVEC toute autre combinaison de spécialités que la spécialité Maths en Terminale + une spécialité scientifique (« profil orange »)

B. Montant des frais de candidature

	Programme Ingénieur – Terminale Générale
	PROFIL ORANGE
Non boursier	75€
Boursier	15€

Boursiers du gouvernement français :

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire en cours uniquement, devront payer une contribution aux frais de candidature comme indiqué ci-dessus. Ce statut de candidat boursier devra être officiellement reconnu par Parcoursup ou via un document officiel fourni par le candidat.

C. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats PROFIL ORANGE, la première étape de la procédure est constituée pour partie d'une évaluation du dossier :

- Les notes de la classe de Première,
- Les notes des deux premiers trimestres de Terminale,
- Les notes des contrôles continus,
- Les notes du Bac disponibles au moment de l'étude des dossiers,
- Les appréciations des bulletins,
- La lettre de motivation.

D. Entretien pour tous les candidats

1. Choix du centre d'examen

Au moment de l'inscription, chaque candidat choisit sur Parcoursup le centre d'entretien dans lequel il souhaite être convoqué le jour des entretiens le **samedi 11 avril 2026**.

Le choix du centre est totalement libre pour chaque candidat et n'est pas forcément lié à son lieu d'habitation. En cas de force majeure, le Concours Avenir se réserve le droit de convoquer le candidat dans un autre centre.

En cas de force majeure, le Concours Avenir se réserve le droit de convoquer le candidat dans un autre centre d'examen.

Aucune demande de changement de centre d'examen par le candidat, ne pourra être effectuée une fois l'inscription confirmée sur la plateforme ministérielle Parcoursup.

Consultez la liste des centres d'examen en Annexe 1.

2. Convocation à l'entretien

Les candidats reçoivent un e-mail quelques jours avant la date de l'entretien leur indiquant qu'ils doivent télécharger leur convocation sur leur Espace Candidat du Concours Avenir.

Cette convocation leur indiquera précisément le lieu et les horaires de l'entretien.

3. Présence et absence le jour de l'entretien

En cas d'absence au jour et à l'heure indiqués, le candidat voit sa candidature définitivement annulée. Aucun autre créneau ne lui sera proposé.

Tous les candidats dont l'adresse se situe en métropole devront obligatoirement être présent physiquement à l'entretien. Dans le cas contraire, leur candidature sera éliminée (sauf demande spécifique et justificatifs associés).

Les candidats situés en dehors de la métropole seront autorisés à passer leur entretien exceptionnellement en visioconférence (le candidat devra s'assurer d'être équipé du matériel nécessaire en bon état de fonctionnement le jour de l'entretien).

Attention : Tout évènement, rassemblement, convocation, fête ou pratique religieux(se) ne pourra être pris(e) en compte comme élément permettant d'exempter les candidats à suivre l'intégralité du processus de sélection du Concours Avenir, y compris une convocation aux épreuves écrites ou à un entretien à une date précise. Aucune annulation ou aucun report ne pourra être demandé par les candidats pour les raisons citées plus haut. Toute absence donnera lieu à une annulation définitive de la candidature sans aucun recours ni remboursement des frais associés.

4. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors de l'entretien, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle (case à cocher informatiquement).

Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves. Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement, il doit la télécharger sur l'Espace Candidat du Concours Avenir.

Attention : Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes. Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

Ensuite, le candidat devra télécharger, sur son "Espace Candidat" du Concours Avenir (<https://www.concoursavenir.fr/espace-candidat>) la même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français ou tout document justifiant sa demande.

Il devra également y préciser si son accueil et son entretien seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

E. Notes et classement final

	Etude de dossier	Etude des appréciations des bulletins	Note à l'entretien
Répartition dans la note finale	50%	25%	25%

V. Candidats au Programme Ingénieur pour les candidats issus de Terminale STI2D

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

CHAQUE CAMPUS = 1 SOUS-VŒU	Nombre de places
BUILDERS	25
BUILDERS Caen	15
BUILDERS Lyon	10
ECE	30
ECE Paris	30
EIGSI	15
EIGSI La Rochelle	15
EPF	24
EPF Montpellier	24
ESIGELEC	20
ESIGELEC Rouen	10
ESIGELEC Poitiers	10
ESILV	25
ESILV Paris La Défense	25
ESTACA	24
ESTACA Laval	24
Total Programme Ingénieur - Terminale STI2D	163

Sur Parcoursup, les candidats issus de Terminale STI2D devront choisir les sous-vœux intitulés : **Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac Série STI2D**

B. Montant des frais de candidature

	Programme Ingénieur – Terminale STI2D
Non boursier	75€
Boursier	15€

Boursiers du gouvernement français

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire en cours uniquement, devront payer une contribution aux frais de candidature comme indiqué ci-dessus. Ce statut de candidat boursier devra être officiellement reconnu par Parcoursup ou via un document officiel fourni par le candidat.

C. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats issus de STI2D, la première étape de la procédure est constituée pour partie d'une évaluation du dossier :

- ⦿ Les notes de la classe de Première,
- ⦿ Les notes des deux premiers trimestres de Terminale,
- ⦿ Les notes des contrôles continus,
- ⦿ Les notes du Bac disponibles au moment de l'étude des dossiers,
- ⦿ Les appréciations des bulletins,
- ⦿ La lettre de motivation.

D. Entretien pour tous les candidats

1. Choix du centre d'examen

Au moment de l'inscription, chaque candidat choisit sur Parcoursup le centre d'entretien dans lequel il souhaite être convoqué le jour des entretiens le **samedi 11 avril 2026**.

Le choix du centre est totalement libre pour chaque candidat et n'est pas forcément lié à son lieu d'habitation. En cas de force majeure, le Concours Avenir se réserve le droit de convoquer le candidat dans un autre centre.

En cas de force majeure, le Concours Avenir se réserve le droit de convoquer le candidat dans un autre centre d'examen.

Aucune demande de changement de centre d'examen par le candidat, ne pourra être effectuée une fois l'inscription confirmée sur la plateforme ministérielle Parcoursup.

Consultez la liste des centres d'examen en Annexe 1.

2. Convocation à l'entretien

Les candidats reçoivent un e-mail quelques jours avant la date de l'entretien leur indiquant qu'ils doivent télécharger leur convocation sur leur Espace Candidat du Concours Avenir.

Cette convocation leur indiquera précisément le lieu et les horaires de l'entretien.

3. Présence et absence le jour de l'entretien

En cas d'absence au jour et à l'heure indiqués, le candidat voit sa candidature définitivement annulée. Aucun autre créneau ne lui sera proposé.

Tous les candidats dont l'adresse se situe en métropole devront obligatoirement être présent physiquement à l'entretien. Dans le cas contraire, leur candidature sera éliminée (sauf demande spécifique et justificatifs associés).

Les candidats situés en dehors de la métropole seront autorisés à passer leur entretien exceptionnellement en visioconférence (le candidat devra s'assurer d'être équipé du matériel nécessaire en bon état de fonctionnement le jour de l'entretien).

Attention : Tout évènement, rassemblement, convocation, fête ou pratique religieux(se) ne pourra être pris(e) en compte comme élément permettant d'exempter les candidats à suivre l'intégralité du processus de sélection du Concours Avenir, y compris une convocation aux épreuves écrites ou à un entretien à une date précise. Aucune annulation ou aucun report ne pourra être demandé par les candidats pour les raisons citées plus haut. Toute absence donnera lieu à une annulation définitive de la candidature sans aucun recours ni remboursement des frais associés.

4. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors de l'entretien, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle (case à cocher informatiquement).

Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves. Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement, il doit la télécharger sur l'Espace Candidat du Concours Avenir.

Attention : Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes. Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

Ensuite, le candidat devra télécharger, sur son "Espace Candidat" du Concours Avenir (<https://www.concoursavenir.fr/espace-candidat>) la même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français ou tout document justifiant sa demande.

Il devra également y préciser si son accueil et son entretien seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

E. Notes et classement final

	Etude de dossier	Etude des appréciations des bulletins	Note à l'entretien
Répartition dans la note finale	50%	25%	25%

VI. Candidature au Programme Ingénieur pour les candidats issus de BAC+1

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

CHAQUE CAMPUS = 1 SOUS-VŒU	Nombre de places
BUILDERS	10
BUILDERS Caen	5
BUILDERS Lyon	5
ECE	80
ECE Paris	40
ECE Lyon	10
ECE Bordeaux	10
ECE Rennes	10
ECE Marseille	10
EIGSI	25
EIGSI La Rochelle	20
EIGSI Casablanca	5
EPF	40
EPF Paris-Cachan	10
EPF Troyes	10
EPF Montpellier	10
EPF Saint Nazaire	15
ESIGELEC	15
ESIGLEC Rouen	15
ESILV	60
ESILV Paris-La Défense	40
ESILV Nantes	10
ESILV Montpellier	10
ESTACA	18
ESTACA Paris-Saclay	6
ESTACA Laval	6
ESTACA Bordeaux	6
Total Programme Ingénieur – BAC+1	248

Sur Parcoursup, les candidats devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Voie d'accès réservée aux BAC +1 uniquement

A. Montant des frais de candidature

	Programme Ingénieur – BAC+1
Non boursier	120€
Boursier	30€

Boursiers du gouvernement français :

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire en cours uniquement, devront payer une contribution aux frais de candidature comme indiqué ci-dessus. Ce statut de candidat boursier devra être officiellement reconnu par Parcoursup ou via un document officiel fourni par le candidat.

Cas particulier :

Les candidats aux vœux « Voie d'accès réservée aux BAC +1 uniquement » sur Parcoursup postulent pour intégrer les écoles du Concours Avenir en 1ère année.

Ces candidats peuvent également effectuer en parallèle une autre candidature via la procédure du Concours Avenir nommée AvenirPlus pour intégrer les écoles en 2ème année.

En cas de candidatures simultanées sur Parcoursup et sur AvenirPlus, les candidats concernés pourront être remboursés des frais de candidature AvenirPlus s'ils répondent à toutes ces conditions :

- ▶ Avoir candidaté sur Parcoursup ET sur AvenirPlus sur la même campagne.
- ▶ Sur Parcoursup : avoir réglé les frais de candidature et confirmé son/ses vœu(x) avant la date limite imposée par le calendrier ministériel
- ▶ Sur AvenirPlus : avoir réglé les frais de candidature
- ▶ Avoir au moins un vœu en commun sur Parcoursup et AvenirPlus

(Exemple 1 : Remboursement possible des frais AvenirPlus si le candidat a formulé le sous-vœu BUILDERS – campus de Caen sur Parcoursup ET a choisi BUILDERS – campus de Caen sur AvenirPlus.)

(Exemple 2 : Remboursement possible des frais AvenirPlus si le candidat a formulé le sous-vœu Bachelor en Ingénierie, Numérique et stratégie marketing de l'EPF sur Parcoursup, ET l'a également choisi sur AvenirPlus.)

La demande de remboursement doit être formulée par e-mail à contact@concoursavenir.fr par le candidat lui-même. Il devra mentionner son numéro de dossier Parcoursup ainsi que son numéro de dossier AvenirPlus. Cette demande devra intervenir dès que possible, et au maximum 5 jours ouvrés après la date de fin de la Phase complémentaire AvenirPlus.

B. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats de BAC+1, la première étape de la procédure est une évaluation du dossier scolaire prenant en compte :

- ▶ Les notes des enseignements de spécialités de Première et de Terminale,

- Les notes de contrôle continu (histoire/géographie, LVA, LVB, Enseignement Scientifique et Spécialité abandonnée en fin de classe de Première),
- La fiche Avenir renseignée par votre lycée,
- Les notes du Bac,
- La formation postbac et ses résultats,
- La certification PIX.

C. Pré-classement

L'étude du dossier scolaire permet l'établissement d'un premier pré-classement.

Celui-ci permet au Jury de déclarer trois statuts :

- Les « Grands Classés » : les candidats ayant une note de dossier suffisamment élevée et qui sont ainsi classés devant les autres candidats, dans l'ordre décroissant de leur note de dossier.
- Les « Convoqués » : les candidats ayant un dossier jugé admissible et qui seront convoqués à un entretien pour chacune des écoles sélectionnées dans leurs sous-vœux.
- Les « Éliminés » : les candidats ayant un dossier jugé insuffisant et qui ne poursuivront pas le processus de sélection.

A. Entretien pour les candidats admissibles

1. Lieu de passage et dates de l'entretien

Les candidats admissibles passeront leur entretien sur le campus qui sera désigné dans la convocation envoyée par les écoles elles-mêmes. Chaque école est libre de proposer une date pour le passage de l'entretien.

2. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors de l'entretien, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle (case à cocher informatiquement).

Les écoles Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves. Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement, il doit la téléverser sur l'Espace Candidat du Concours Avenir.

Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en

cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes. Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

Ensuite, le candidat devra télécharger, sur son "Espace Candidat" du Concours Avenir (<https://www.concoursavenir.fr/espace-candidat>) la même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français ou tout document justifiant sa demande.

Il devra également y préciser si son accueil et son entretien seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

B. Notes et classement final

Chaque école du Concours Avenir est libre de choisir la proportion de la note finale apportée à chaque élément de la candidature (dossier, entretien, etc.).

VII. Candidature au Programme Ingénieur par le ParityLab de l'EPF – procédure réservée aux candidates féminines

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

	Nombre de places
EPF	
EPF Paris-Cachan	50
EPF Troyes	15
EPF Montpellier	20
EPF Saint Nazaire	15
Total Programme Ingénieur – ParityLab	100

Une candidate au programme ParityLab EPF ne pourra pas candidater en simultanée par le processus Concours Avenir « classique ».

Pour l'EPF, elle devra faire le choix d'un des deux processus.

D'autre part le processus choisi doit être le même pour tous les campus de l'EPF (Paris-Cachan, Troyes, Montpellier, Saint-Nazaire).

Si la candidate fait le choix du processus ParityLab pour l'EPF, cela ne l'empêche pas de postuler au processus Concours Avenir « classique » pour toute autre école du Concours Avenir.

Sur Parcoursup, les candidates devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation d'ingénieur Bac + 5 - Bac Série générale - Programme ParityLab – procédure réservée aux candidates féminines

B. Montant des frais de candidature

	Programme Ingénieur - ParityLab
Non boursier	25€
Boursier	10€

Boursiers du gouvernement français

Les candidats boursiers (bourses de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, EGIDE...), au titre de l'année scolaire en cours uniquement, seront exonérés des frais de candidature. Ils devront fournir une photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement ou tout document de même nature pour les bacheliers, avant la fin de la phase de formulation des vœux sur Parcoursup. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro de dossier

C. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats de Terminale Générale, la première étape de la procédure est une évaluation du dossier scolaire prenant en compte :

- › Les notes des enseignements de spécialités de Première et des deux premiers trimestres de Terminale,
- › Les notes de contrôle continu (histoire/géographie, LVA, LVB, Enseignement Scientifique et Spécialité abandonnée en fin de classe de Première),
- › La fiche Avenir renseignée par votre établissement,
- › Les notes du Bac de français,
- › La lettre de motivation.

D. Processus de sélection

Suite à l'étude de dossier, toutes les candidates participent à :

- › Une mise en situation collective sur un sujet de conception technique
La mise en situation se fait par groupe sur un sujet d'analyse et/ou de conception technique. Les éléments analysés sont la contribution à la réflexion, la synthèse, l'innovation, le partage d'idées...
- › Un échange avec un membre des équipes EPF
Chaque candidate pourra choisir et préparer au préalable un document sur un sujet d'intérêt pour elle qui fera l'objet d'une discussion avec le ou les membres de l'équipe EPF. Les éléments analysés portent sur la curiosité, l'envie et les aspirations personnelles.

La sélection se fait sur l'étude de dossier, la mise en situation et l'échange avec un membre des équipes EPF.

Toutes les candidates auront donc la possibilité d'accéder à la mise en situation et à l'échange avec un membre des équipes EPF (la présence à ces 2 étapes est alors indispensable au processus).

L'EPF vous enverra directement les convocations pour la mise en situation et l'échange avec un membre des équipes.

VIII. Candidature au Programme Bachelor pour les candidats issus de Terminale

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

5 BACHELORS PROPOSÉS = 5 SOUS-VŒUX POSSIBLES	Nombre de places
BUILDERS Caen Ingénierie Responsable et Construction Durable	20
ECE Paris Intelligence Artificielle	80
EPF Paris – Cachan en partenariat avec Excelia Business School Ingénierie Data Sciences and Management	28
EPF Montpellier Ingénierie Énergétique et Environnementale	15
ESILV - Paris la Défense Informatique & Cybersécurité	60
Total Programme Bachelor - Terminale	203

Sur Parcoursup, les candidats devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation Bac + 3 - Bachelors - Bacs séries générale, STI2D, STAV, STL, ST2S, STMG, bacs pros identifiés

B. Montant des frais de candidature

	Programme Bachelor - Terminale
Non boursier	30€
Boursier	Gratuit

Boursiers du gouvernement français :

Les candidats boursiers (bourses de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, EGIDE...), au titre de l'année scolaire en cours uniquement, seront exonérés des frais de candidature. Ils devront fournir une photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement ou tout document de même nature pour les bacheliers, avant la fin de la phase de formulation des vœux sur Parcoursup. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro de dossier

A. Contenu du dossier

Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

Pour l'ensemble des candidats, la première étape de la procédure est constituée pour partie d'une évaluation du dossier scolaire :

- › Les notes de la classe de Première
- › Les notes des deux premiers trimestres de Terminale
- › La fiche Avenir renseignée par votre lycée
- › Les notes du Bac disponibles au moment de l'étude des dossiers
- › La lettre de motivation.

Suite à l'étude de dossier, les candidats jugés « Admissibles » seront convoqués à un entretien dans les écoles sélectionnées lors de la formulation des sous-vœux.

B. Entretien pour les candidats admissibles

1. Lieu de passage et dates de l'entretien

Les candidats admissibles passeront leur entretien sur le campus qui sera désigné dans la convocation envoyée par les écoles elles-mêmes. Chaque école est libre de proposer une date pour le passage de l'entretien.

2. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors de l'entretien, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle (case à cocher informatiquement).

Les écoles Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves. Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement, il doit la téléverser sur l'Espace Candidat du Concours Avenir.

Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes.

Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

Ensuite, le candidat devra télécharger, sur son "Espace Candidat" du Concours Avenir (<https://www.concoursavenir.fr/espace-candidat>) la même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français ou tout document justifiant sa demande.

Il devra également y préciser si son accueil et son entretien seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

C. Notes et classement final

Chaque école du Concours Avenir est libre de choisir la proportion de la note finale apportée à chaque élément de la candidature (dossier, entretien, etc.).

IX. Candidature au Programme Bachelor pour les candidats issus de BAC+1

A. Sous-vœux disponibles et nombre de places offertes

5 BACHELORS PROPOSÉS = 5 SOUS-VŒUX POSSIBLES	Nombre de places
BUILDERS Caen Ingénierie Responsable et Construction Durable	10
ECE Paris Intelligence Artificielle	5
EPF Paris – Cachan en partenariat avec Excelia Business School Ingénierie Data Sciences and Management	10
EPF Montpellier Ingénierie Énergétique et Environnementale	10
ESILV - Paris la Défense Informatique & Cybersécurité	10
Total Programme Bachelor – BAC+1	45

Sur Parcoursup, ces candidats devront choisir les sous-vœux intitulés :

Concours Avenir - Formation Bac + 3 - Bachelors - Voie d'accès réservée aux BAC +1 uniquement

B. Montant des frais de candidature

	Programme Bachelor – BAC+1
Non boursier	30€
Boursier	Gratuit

Boursiers du gouvernement français :

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire en cours uniquement, devront payer une contribution aux frais de candidature comme indiqué ci-dessus. Ce statut de candidat boursier devra être officiellement reconnu par Parcoursup ou via un document officiel fourni par le candidat.

C. Contenu du dossier

Pour l'ensemble des candidats de Terminale Générale, la première étape de la procédure est une évaluation du dossier scolaire prenant en compte :

- › Les notes de Première et de Terminale,
- › Les notes de contrôle continu,
- › La fiche Avenir renseignée par le lycée en Terminale,
- › Les notes du Bac,
- › La formation postbac et ses résultats,
- › La lettre de motivation.

D. Pré-classement

L'étude du dossier scolaire permet l'établissement d'un premier pré-classement.

Celui-ci permet au Jury de déclarer trois statuts :

- Les « Grands Classés » : les candidats ayant une note de dossier suffisamment élevée et qui sont ainsi classés devant les autres candidats, dans l'ordre décroissant de leur note de dossier.
- Les « Convoqués » : les candidats ayant un dossier jugé admissible et qui seront convoqués à un entretien pour chacune des écoles sélectionnées dans leurs sous-vœux.
- Les « Éliminés » : les candidats ayant un dossier jugé insuffisant et qui ne poursuivront pas le processus de sélection.

E. Entretien pour les candidats admissibles

1. Lieu de passage et dates de l'entretien

Les candidats admissibles passeront leur entretien sur le campus qui sera désigné dans la convocation envoyée par les écoles elles-mêmes. Chaque école est libre de proposer une date pour le passage de l'entretien.

2. Conditions spécifiques liées au handicap

Les candidats justifiant d'un handicap peuvent, sur leur demande et après avis médical, se voir fixer des dispositions particulières, de telle sorte qu'ils puissent concourir dans des conditions équitables.

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors de l'entretien, ces candidats doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur la plateforme ministérielle (case à cocher informatiquement).

Les écoles Attention : Le certificat du médecin traitant ne permet pas un aménagement des épreuves. Dès que le candidat dispose de sa notification d'aménagement, il doit la téléverser sur l'Espace Candidat du Concours Avenir.

Des aménagements sont proposés mais un avis n'a pas force obligatoire. La décision du Concours Avenir prend en compte l'avis médical et les modalités des épreuves du concours en conformité à la réglementation des aménagements prévus pour le concours.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à l'examen de la demande et de permettre au Concours Avenir de disposer du temps nécessaire pour organiser les aménagements, il convient que les candidats déposent leur demande auprès du Concours Avenir via l'Espace Candidat du Concours Avenir avant la date limite de confirmation des vœux imposée par Parcoursup lors de l'année en cours. Attention, toute demande d'aménagement complémentaire effectuée sur l'Espace Candidat du Concours Avenir après cette échéance ne sera pas prise en compte.

Il est fortement recommandé à ces candidats de s'assurer en amont et avant une inscription définitive, que les écoles ont l'infrastructure nécessaire pour leur permettre d'étudier sans contraintes. Un référent handicap est présent dans chaque établissement pour prendre en compte votre demande.

Ensuite, le candidat devra télécharger, sur son "Espace Candidat" du Concours Avenir (<https://www.concoursavenir.fr/espace-candidat>) la même attestation officielle que celle utilisée pour les épreuves anticipées du Baccalauréat de français ou tout document justifiant sa demande.

Il devra également y préciser si son accueil et son entretien seront soumis à des besoins spécifiques (conditions d'accès, mobilité, assistance particulière etc.). Si besoin, un contact téléphonique pourra avoir lieu avec le candidat ou ses parents pour définir ensemble les meilleures conditions d'accueil.

F. Notes et classement final

Chaque école du Concours Avenir est libre de choisir la proportion de la note finale apportée à chaque élément de la candidature (dossier, entretien, etc.).

Annexes

Annexe 1 : Liste des centres d'examen

L'adresse précise du centre d'examen du candidat sera précisée sur sa convocation.

Les centres d'examen pour les épreuves écrites (Programme Ingénieur – Terminale Générale – PROFIL VIOLET) :

- › Paris : Rungis
- › Blois
- › Bordeaux
- › Brest
- › Caen
- › Casablanca (Maroc)
- › Clermont-Ferrand
- › Dijon
- › Laval
- › La Rochelle
- › Lille
- › Lyon
- › Marseille
- › Montpellier
- › Nantes
- › Nice
- › Poitiers
- › Rouen
- › Strasbourg
- › Toulouse
- › Troyes
- › En ligne : uniquement pour les candidats scolarisés dans un lycée français situé hors France continentale ou hors Maroc

Les centres d'examen pour les entretiens (Programme Ingénieur – PROFIL ORANGE et Terminale STI2D) :

- › Paris : Rungis
- › Bordeaux
- › Caen
- › La Rochelle
- › Laval
- › Lyon
- › Montpellier
- › Rouen
- › Saint-Nazaire
- › Troyes

Les entretiens pour le Programme Bachelor, le ParityLab et les BAC+1 auront lieu dans les campus des écoles concernées. Les convocations sont envoyées directement par les écoles.